

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
TÉTSAVÉ
SAMEDI 12 FÉVRIER 2011
8 ADAR I 5771

44^e année

22

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Du ciel à la terre

Vivre la tête dans les étoiles et les pieds sur terre, c'est un peu toute l'histoire du peuple juif. Témoin d'un au-delà du monde que tous ne perçoivent pas, il est aussi partie prenante de tous les thèmes qui préoccupent la planète. Un de ses outils essentiels, dans cette double perspective, est sans doute son calendrier. Toutes les sociétés antiques ont construit des mécanismes qui permettaient de suivre l'avancée du temps. Dire les semaines, les mois et les années était alors perçu comme une manière de les maîtriser, une véritable fonction sacerdotale. Certes, aujourd'hui les hommes ont tendance à ne plus y voir qu'une nécessité technique pourtant le calendrier n'est-il pas toujours ce qui matérialise le tissu de nos jours, le défilement du temps ? Les ennemis du peuple juif ne s'y sont guère trompés. Quand les occupants romains du royaume d'Israël interdirent le calendrier, c'est bien qu'ils visaient quelque chose d'essentiel. Perdre le sens de son temps propre, c'était, pensaient-ils, se soumettre à celui de l'autre. Justement, le calendrier juif présente une particularité et il nous est donné de l'observer concrètement dans cette

période. Nous sommes entrés dans le mois hébraïque de Adar, premier du nom. En effet, cette année 5711 compte treize mois et nous aurons donc un deuxième Adar dans lequel tombera la fête de Pourim qui se trouve, pour ainsi dire, repoussée de trente jours. Cette insertion d'un mois supplémentaire est due à une raison bien connue : dans le calendrier juif, les mois correspondent aux phases de la lune tandis que les années suivent le cycle solaire. Un décalage s'introduit obligatoirement entre ces deux décomptes, qui, au bout de deux à trois ans, devient assez important pour faire un mois entier. On l'introduit donc à présent. Sans entrer dans les subtilités de tels calculs, comment ne pas relever que nous remettons en accord deux rythmes astronomiques dissemblables, ceux du soleil et de la lune. Précisons aussi que, traditionnellement, le soleil représente celui qui donne tandis que la lune est celle qui reçoit. C'est ici deux fonctions spirituelles qui s'unissent. Comme pour signifier que nous sommes les acteurs de cette harmonie renouvelée et que c'est vers son établissement universel que le monde avance.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Tétsavé Moché disparaît

La Torah consiste en cinq livres, subdivisés en cinquante-quatre *Parachiot*. Ils sont communément appelés les «Cinq Livres de Moché».

A priori, ce nom semble quelque peu inadéquat. Il est vrai que c'est Moché qui les transcrivit et encore plus vrai que c'est lui le personnage principal de tout le récit. Cependant, ne s'agit-il pas de la Torah de D.ieu ? Le Talmud s'étonne ainsi devant la proclamation du prophète (Mala'hi 3 :22) «Rappelez-vous de la Torah de Moché, Mon serviteur!» : est-ce donc la Torah de Moché? Le Talmud répond par l'affirmative : «Parce qu'il lui donna sa vie, elle est appelée par son nom».

Il n'existe aucune mention de Moché dans le premier Livre, *Beréshit* (la Genèse). Cela est compréhensible, il n'était pas encore né. Le nom de Moché n'apparaît qu'à quelques reprises dans le cinquième Livre, *Devarim* (Deutéronome). Cela s'explique également, tout *Devarim* est le long discours de trente-sept jours que Moché délivre au Peuple d'Israël avant sa disparition. Cependant, tout au long des onze chapitres de *Devarim*, nous entendons sa voix : «A cette époque, D.ieu me dit...». « Et puis nous poursuivîmes notre voyage...» (En opposition avec le reste de la Torah écrit à la troisième personne : «Et D.ieu parla à Moché...», «Et Moché monta sur la montagne...» etc.).

Dans les trois autres livres, le nom de Moché est très fréquemment présent dans chaque *Paracha*, souvent des douzaines de fois dans une seule page. Dans toutes ces *Parachiot*, à l'exception d'une seule : notre *Paracha*, *Tétsavé* (Exode 27: 20 à 30 :10), ne contient aucune mention du nom de Moché.

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT TÉTSAVÉ

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 17h 46 • Sortie 18h 55

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	17.24	Bordeaux	18.05	Grenoble	17.40
Lyon	17.41	Toulouse	18.00	Montpellier	17.47
Marseille	17.45	Nice	17.37	Lille	17.39
		Nancy/Metz	17.29	Nantes	18.05

à partir du dimanche 6 février 2011

Heure limite du Chema : 10h39 Pose des Téfilines : 7h10
Fin Kidouch Levana : vendredi 18 février (14 Adar I) à 5h 37 mn



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

Le commentaire du *Baal Hatourim* sur la Torah explique ce phénomène comme étant une conséquence des propos de Moché à D.ieu lors du péché du Veau d'Or. Quand le Peuple Juif brise son alliance avec D.ieu, tout juste quarante jours après avoir reçu la Torah au Mont Sinaï, D.ieu lui dit qu'Il a l'intention de détruire la nation errante et de fonder un nouveau peuple, meilleur, à partir des descendants de Moché. Ce dernier supplie, argumente en faveur du peuple et finalement déclare à D.ieu : «Maintenant, si Tu pardonnes leur péché... Mais si Tu ne le fais pas, efface-moi de Ton Livre que Tu as écrit» (*Chemot* 32 :32). C'est la raison pour laquelle, conclut le *Baal Hatourim*, le nom de Moché est absent de la *Paracha Tétsavé*.

Néanmoins, un certain nombre de points restent à éclaircir.

Finalement, D.ieu ne détruisit pas le Peuple d'Israël et n'effaça pas le nom de Moché de la Torah. Pourquoi alors fut-il enlevé de *Tétsavé* ? Est-ce une sorte de punition ou de «répercussion» pour ses mots audacieux ou bien y a-t-il un sens plus profond à cette forme de réalisation partielle ?

Quel était le but de Moché ? Était-ce une sorte de menace pour forcer la main de D.ieu ? L'effacement du nom de Moché de la Torah aurait-il pu, en quelque manière que ce soit, sauver le Peuple d'Israël ?

Pourquoi, parmi toutes les cinquante-quatre *Parachiot* de la Torah, est-ce précisément dans *Tétsavé* que ne figure pas le nom de Moché ? En fait, le récit du péché d'Israël et de l'«ultimatum» de Moché n'apparaît que dans la *Paracha* suivante : *Ki Tissa* !

Le *Zohar* décrit D.ieu, la Torah et le Peuple d'Israël comme «les trois liens interdépendants... chacun consistant en un niveau au-dessus d'un autre niveau, caché et révélé».

Que sont ces niveaux «cachés» et «révélés» dont parle le *Zohar* ? La *Hassidout* explique qu'il existe deux niveaux dans lesquels D.ieu, la Torah et Israël sont liés. Au niveau «révélé», la Torah est le lien entre D.ieu et Israël. D.ieu est infini et insaisissable et nous sommes des êtres mortels et finis. Mais D.ieu nous a donné Sa Torah, décrétant qu'elle sera Sa sagesse et Sa volonté. Quand nous étudions la Torah et accomplissons ses préceptes, nous établissons une connexion avec D.ieu.

Cependant, à un niveau plus profond, le lien s'établit dans l'autre sens. Les âmes d'Israël sont ce qui lie la Torah à D.ieu. A ce degré, l'âme est une étincelle de l'essence divine et la Torah, le produit de

cette unicité. D.ieu tel qu'Il est en Lui-même est au-dessus du fait de posséder une «sagesse» et une «volonté». Il ne les acquiert que comme outils qu'Il utilise pour exprimer son lien profond avec nous.

En d'autres termes, au niveau «révélé», le Peuple Juif qui rejette la Torah, à D.ieu ne plaise, perd son lien avec D.ieu. Au niveau «caché», c'est la Torah qui «a besoin» de nous pour se lier avec le Tout-Puissant.

Désormais, nous pouvons comprendre ce que Moché obtint en insistant pour que D.ieu «efface son nom» de la Torah. Le nom d'une personne est le «moi», l'aspect extérieur de sa personne, qu'elle présente au monde, sous lequel se cache un aspect de son être plus profond, qui dépasse toute appellation ou description. C'est ainsi que nos Sages nous disent que «toute la Torah est Noms de D.ieu», c'est-à-dire la manière dont Il se rend perceptible pour nous.

Quand D.ieu dit à Moché que l'abandon de la Torah par Israël avait détruit son lien avec Lui, Moché comprit que cela signifiait que D.ieu établissait maintenant avec eux une relation au niveau de Son «Nom», au niveau révélé de leur lien, celui où la Torah constitue le lien entre D.ieu et Israël. Il savait que pour sauver le Peuple d'Israël, il fallait évoquer sa relation «cachée» avec D.ieu, le lien profond qu'aucune transgression ne peut ébranler. Ainsi il dit à D.ieu : «Efface mon nom de la Torah».

«La Torah est ma vie», affirmait Moché. Bien plus, c'est la substance de ma relation avec le peuple que j'aime : je suis leur maître, celui qui leur transmet Ta sagesse. Mais ma relation avec eux va plus loin encore, à tel point que je désire enlever mon nom de la Torah. Car tant que je définis mon rôle dans leur vie comme la source de la Torah, le fait qu'ils l'abandonnent aura pour conséquence que je ne serai plus lié avec eux».

Les actes des Justes ont un effet intéressant sur D.ieu : Il agit comme eux. Les mots de Moché incitèrent D.ieu à Lui aussi assumer Sa relation «cachée» et «sans nom» avec Son peuple : le lien qui transcende la Torah et constitue en fait la source et la raison d'être de la Torah. (Si bien qu'en dernière analyse, Moché ne sauva pas seulement le Peuple Juif mais il sauva également la Torah.)

La *Paracha* de *Tétsavé* sert de célébration glorieuse à l'acte exceptionnel de Moché et à ce qui en résulta. Car bien que son nom en soit absent, son essence l'imprègne encore plus, juste-

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 6 février – 2 Adar I

Mitsva positive n° 243 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi d'un gardien rétribué ou d'un locataire, qui sont soumis à la même règle.

• Lundi 7 février – 3 Adar I

Mitsva positive n° 200 : Il s'agit du commandement de remettre son dû au salarié le jour même et de ne pas retarder cela à un autre jour.

Mitsva négative 238 : C'est l'interdiction de léser un ouvrier en différant le paiement de son salaire.

• Mardi 8 février – 4 Adar I

Mitsva positive n° 201 : Il s'agit du commandement d'autoriser le salarié à consommer pendant son travail, des produits dont il s'occupe, à condition que ces produits adhèrent à la terre.

• Mercredi 9 Février – 5 Adar I

Mitsva négative n° 267 : C'est l'interdiction qui a été faite à l'ouvrier de manger pendant son travail l'un des produits du sol dont il s'occupe.

Mitsva négative n° 268 : C'est l'interdiction qui a été faite à l'ouvrier de manger davantage, parmi les produits se trouvant à l'endroit où il travaille, que ce qu'il a besoin pour s'alimenter.

• Jeudi 10 février – 6 Adar I

Mitsva négative n° 219 : Il est interdit d'empêcher un animal de manger des produits se trouvant là où il travaille, par exemple pendant qu'il foule le grain ou qu'il transporte de la paille sur son dos.

Mitsva positive n° 244 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint à propos de l'emprunteur.

• Vendredi 11 février – 7 Adar I

Mitsva positive n° 244 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint à propos de l'emprunteur.

• Samedi 12 février – 8 Adar I

Mitsva positive n° 242 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne le gardien bénévole.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

ment par cette absence. Cela peut se discerner dès le premier verset de *Tétsavé* qui rappelle les mots de D.ieu à Moché : «Et tu ordonneras aux enfants d'Israël...» Dès Le premier mot : *veata*: «et tu», Moché est là. Non par son nom mais par ce qui est bien au-dessus, son être profond : «tu».

Pourquoi *Tétsavé* ? Le 7 Adar, jour anniversaire de la naissance et de la disparition de Moché, tombe toujours à proximité de la semaine où est lue cette *Paracha*, rendant ce moment tout à fait approprié pour nous introduire à l'aspect le plus profond de la personnalité de Moché, son «tu».

C'était Chabbat matin et il n'y avait que neuf hommes dans la synagogue «Bais Simcha» de Sunshine en Floride.

Chaque fois que la porte s'ouvrait, neuf paires d'yeux étaient attirées comme n'importe quel fidèle à la sortie de Yom Kippour serait attiré par un sandwich et une canette. En l'absence de dix Juifs, on ne peut pas sortir la Torah. Sans le Minyane, on ne peut répéter la Amida avec la Kedoucha. Sans dix Juifs, Michael Fein, le Juif le plus riche de la ville et président de la synagogue ne pourrait réciter le «Kaddich» en mémoire de sa mère chérie. Le temps passait, il était 11h00 et Michael Fein se demandait si D.ieu n'écouterait pas leurs prières avec juste neuf hommes... Et la mère de Michael, comment ressentirait-elle le fait qu'il n'ait pas récité le Kaddich pour elle? A 11h15, alors que Rav Levi allait donner le signal du départ, la porte s'ouvrit soudain et... entra un grand gaillard, dans les trente ans, vêtu d'un jeans, d'une chemise qui avait été blanche et d'une Kippa. Enfin le dixième homme !

«Sortez la Torah!» s'écria Rav Levi.

Mais l'homme ressortit !

Huit paires d'yeux se tournèrent, désespérés, vers Rav Levi : «Que fait-on?»

L'homme revint avec une dynamique fillette de deux ans qui se mit à courir vers Rav Levi. Elle portait une robe rose tâchée, une seule chaussette blanche et des sandales qui avaient vu des jours meilleurs mais seule la femme de Rav Levi avait remarqué ces détails, pas les hommes préoccupés seulement par le Minyane.

- Y a-t-il un Cohen ? demanda Rav Levi.

Michael Fein s'approcha de la Torah. Non, il n'était pas Cohen mais seulement Levi : en principe, le Cohen est appelé en premier à la Torah, un grand honneur, mais comme il n'y avait pas de Cohen à Sunshine, c'était lui, le Levi qui était normalement appelé le premier. - Je suis Cohen ! déclara l'étranger.

Michael Fein était stoppé net dans son élan.

- Quel est votre nom hébraïque ? demanda Rav Levi.

- Moché Ben Aharon Hacoheh !

L'adorable petite Mindy en profita pour se coucher par terre à côté de son père en criant de toutes les forces de ses petits poumons, ce qui résonnait relativement agréablement...

Moché Ben Aharon récita la bénédiction mais nul – sauf Rav Levi qui était à côté de lui – ne put répondre à cause des cris de Mindy. Et nul ne put entendre la lecture de la Torah.

Moché Ben Aharon se rassit, prit sa Mindy sur les genoux et lui donna un bonbon blanc qu'elle recracha aussitôt avec une force surprenante puisqu'il atterrit sur Chlomo Feinberg, le doyen de la synagogue, 82 ans, qui s'essuya sans un mot.

Rav Levi appela Michael Fein à la Torah mais Mindy avait trouvé un autre passe-temps : elle claqua la porte une fois, deux fois, dix fois...

«Ne pouvez-vous pas contrôler votre fille?» finit par s'écrier Michael Fein. Elle rend tout le monde *Mechouga* (fou) !

Moché Ben Aharon se leva d'un bond, prit Mindy dans ses bras et sortit !

De nouveau, neuf hommes seulement !

Ennuyé, Rav Levi décréta : «Nous allons finir la lecture de la Torah puisque nous avons déjà commencé mais Michael ne pourra pas réciter le Kaddich pour sa mère!»

- Comment ? Ma mère qui a travaillé seize heures par jour pour payer mes études d'avocat ? Je dois réciter le Kaddich pour elle ! s'emporta Michael Fein.

- Alors, si c'est important pour vous, allez à la recherche de notre dixième homme et excusez-vous ! Peut-être acceptera-t-il de revenir! Michael Fein avait sa fierté : il dirigeait la plus grande firme d'avocats dans la région. Il n'avait à s'excuser auprès de personne.

- Monsieur le rabbin ! Ce serait mieux si vous alliez vous excuser !

- Mais Michael ! Ce n'est pas moi qui ai interpellé Moché

Ben Aharon, ce n'est pas moi qui ai utilisé le mot *Mechouga* !

Michael Fein dut réfléchir rapidement : si quelqu'un n'allait pas rapidement s'excuser auprès de Moché Ben Aharon, il ne pourrait pas réciter le Kaddich pour sa mère ! Et s'il s'agissait de sa mère, Michael Fein était prêt à tout, même à s'excuser auprès d'un père *Mechouga* qui gâtait son adorable petite fille tout aussi *Mechouga* qui rendait toute l'assemblée *Mechouga*.

Après la lecture de la Torah, Michael Fein prit une longue inspiration, enleva son Talit (châle de prière) et sortit.

Cinq minutes, dix minutes, vingt minutes, les autres fidèles s'impatientaient, Rav Levi suppliait chacun de rester même si certains grognaient que Michael Fein ne s'était jamais déplacé quand eux-mêmes devaient réciter le Kaddich pour leurs parents disparus...

A exactement midi, à l'heure où le Minyane aurait dû s'achever, Michael Fein revint, portant Mindy sur ses épaules, suivi de Moché Ben Aharon. Michael Fein babillait avec Mindy, parlait d'un petit train qui faisait Tchou Tchou et d'oiseaux qui pépiaient...

Puis il rendit Mindy à son père, remit son Talit et regarda Rav Levi.

- D'accord ? Nous sommes bien dix maintenant ! Je peux réciter le Kaddich pour ma chère Maman !

C'est alors que Rav Levi comprit que ceux qui avaient institué les règles du Minyane tant de siècles auparavant avaient sûrement été très sages. Grâce à ces lois, tout Juif qui participait à un Minyane, qu'il soit riche ou pauvre, avocat ou SDF, devenait un ami bienvenu.

Et quand il vous manque un dixième, cela rend chaque dixième – quel qu'il soit – votre meilleur ami, même s'il est un peu *Mechouga*, lui ou son enfant et même s'ils rendent tous les autres *Mechouga*.

Zalman Velvel

www.chabad.org

traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

L'éducation juive et la venue de Machia'h

Décrivant le temps de Machia'h, D.ieu dit (Isaïe 44:3) : «Je déverserai Mon esprit sur ta descendance et Ma bénédiction sur tes générations». Dès la première lecture du verset, il est clair que sont ici désignés les enfants.

Or, on connaît le principe selon lequel toutes les révélations de ces temps futurs dépendent de nos actions et de notre effort d'aujourd'hui (Tanya chap. 37). C'est dire à quel point l'éducation juive assurée aux enfants est un impératif pour chacun.

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch Chabbat Parchat Vayikra 5740) H.N.

AB DRIVE
01 43 97 27 27 

Location facile de
**VOITURES
SANS PERMIS**

A partir de
21€
par jour*

prix très attractifs
comprenant
assurance et
kilométrage illimité

N'hésitez pas à nous contacter
www.abdrive.fr / 01 43 97 27 27

* Pour une location de plus de 6 mois.

 **YAPANY**

5 adresses à Paris & Région Parisienne

Depuis 2004 Yapany Sushi
vous fait redécouvrir la cuisine asiatique

Variez les plaisirs avec nos
**sushi, maki, sashimi,
yakitori et nos plats chinois**

A DÉGUSTER SANS MODÉRATION
dans nos Restaurants...ou Chez Vous

01 46 04 55 55
www.yapanysushi.com

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que les laitages cachères ?

Toutes nourriture dérivée du lait (yaourts, beurre, fromage...) doit provenir d'un animal cachère (vache, chèvre...).

Les produits laitiers doivent bénéficier d'une surveillance rabbinique afin de s'assurer de cette provenance cachère. On appelle le lait ainsi surveillé depuis la traite : lait «Chamour».

Il est interdit de mélanger de la viande (ou un de ses dérivés) à un produit laitier cachère. C'est pourquoi le fromage ne peut être produit que sous la stricte surveillance d'un rabbin (ou d'un de ses délégués) afin d'éviter qu'on introduise de la présure, de la gélatine ou tout autre additif non-cachère.

De nombreux produits sont susceptibles de contenir du lait ou de la poudre de lait (gâteaux, friandises, purées en flocons, céréales...) et il convient donc de se montrer très vigilant à ce sujet.

On réserve une vaisselle spéciale pour les laitages ainsi que des éponges, nappes, bassines... afin de ne pas les mélanger avec la viande.

On attend six heures après la consommation de la viande avant de consommer des laitages.

F. L. (d'après le Kitsour)



Produisez une énergie propre et durable

ECO SOL-AIR+

L'expert du Panneau Photovoltaïque et PAC
Tarif attractif, installation et paiement rapide.

Vous êtes une régie commerciale dynamique !
Alors vous avez trouvé votre installateur

Tél : 01 42 21 05 08

Mail : ecosolairplus@gmail.com

TAXE D'APPRENTISSAGE

ECOLE BETH HANNAH-LOUBAVITCH

59, fbg de Pierre - 67000 STRASBOURG

Habilitation délivrée par la préfecture du Bas-Rhin

"Pour nous permettre de poursuivre notre action
et d'aider encore mieux notre Communauté"

SOUTENEZ-NOUS PAR LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour tous renseignements :

Tél : 03.88.75.66.05 Fax : 03.88.75.63.58

Portable: 06 11 45 96 90

E-mail: bethloubavitch67@aol.fr

APPEL DU COMITÉ DE SOUTIEN DU BETH LOUBAVITCH

Le Beth Loubavitch

présidé par Rav Shmouel AZIMOV
est toujours à nos côtés.

Dans les temps de joie ou de difficulté, nous savons tous
que nous pouvons compter sur lui. Il est là pour nous aider.

Pour continuer et aller plus loin, il a besoin de nous.

COMME LUI, RÉPONDONS PRÉSENTS !

GALA DE MOBILISATION

Mardi 8 mars 2011 - 2 ADAR II 5771

à partir de 19h 30

dans les SALONS EQUINOXE

20, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris (M° Balard)

N'attendez pas la dernière minute, réservez votre place sur
www.loubavitch.fr

Renseignements et réservations auprès de Yoram Benhamou Tél : 01 42 80 04 05 blgala@yahoo.fr

Bulletin et règlement à retourner à C.S.B.L. 22 bis rue Terre Neuve - 75020 Paris

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Assisteront et seront personnes N'assisteront pas

Participation ci-jointe: 500€ x =€ Participation de soutien: 1000€ x =€

Mode de règlement: Chèque(s) à l'ordre de "Beth Loubavitch-Gala" Reçu CERFA adressé

Prélèvement automatique (nous contacter)



NOUVEAU
L'opérateur
mobile international

Une carte SIM unique pour vos appels
DE ou VERS l'étranger



Tarif unique dans 192 pays

de mobile à fixe 0,19 €/mn

de mobile à mobile 0,29 €/mn

Réception d'appel gratuite*

01.80.91.55.55

www.19telecom.com

*voir conditions sur le site

GAN ISRAEL
du 14 au 25 février

• Paris 7^e : Yossi Mergui 06 27 47 34 45

• Paris 19^e : M. Sidorof 06 87 21 73 42

• Aubervilliers : Mme Kalmenson 06 03 36 31 51

• Boulogne: M. Sojcher 06 20 44 07 63

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.